

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 042 - Medium L

N° de l'article		Date d'émission:	08.09.15
Version	2 ( 08.09.15 )	Page	1 / 9

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit 50 042 - Medium L

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

##### Usages déconseillés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Str. 2  
D - 40699 Erkrath  
Tel. +49 (0) 211-2509-0  
Fax. +49 (0) 211-2509-497  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de  
Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30  
Tel. +49 (0) 211-2509-474  
labor@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

<b>Renseignements d'urgence</b>	<b>Appel d'urgence Berlin</b>
<b>Téléphone</b>	<b>(24h - counseling en allemand et en anglais)</b>
	<b>+49 (0) 30-30686790</b>

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément à la directive CE 1272/2008 (CLP)

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetado (CLP)

##### Mention d'avertissement

##### Mentions de danger

##### Conseils de prudence

P102 À conserver hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/savon.  
P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 042 - Medium L

N° de l'article		Date d'émission:	08.09.15
Version	2 ( 08.09.15 )	Page	2 / 9

étanche.  
P280 Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

### 2.3 Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Spécification chimique

solvants  
Résin alkyde  
Huile standolie  
additif

Numéro CAS  
EINECS / ELINCS / NLP  
Numéro d'identification UE  
Numéro de commerce  
international  
Numéro d'enregistrement REACH  
N° RTECS  
Code DG-EA (Hazchem)  
Numéro CI

### 3.2 Mélanges

#### Substance 1

naphtha (petroleum), hydrotreated heavy: 50 - 75 %  
Numéro CAS: 64742-48-9  
Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457273-39-0001;  
01-2119457273-39  
Classification conformément à la directive CE 1272/2008  
(CLP):  
Asp. Tox. 1; H304 / EUH066

#### Indications complémentaires

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

##### En cas d'inhalation

Transporter la personne atteinte à l'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Oter aussitôt les vêtements souillés.

##### Contact avec les yeux

Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. NE PAS faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 042 - Medium L

N° de l'article		Date d'émission:	08.09.15
Version	2 ( 08.09.15 )	Page	3 / 9

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration! Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### **5.1 Moyen d'extinction**

##### **Agents d'extinction appropriés**

dioxyde de carbone mousse brouillard d'eau poudre

##### **Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité**

jet d'eau de forte puissance

#### **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de fumée et de vapeurs toxiques.: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

#### **5.3 Conseils aux pompiers**

##### **Équipement spécial de protection en cas d'incendie**

##### **Indications complémentaires**

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éloigner toutes les personnes non concernées en sens contraire du vent.

#### **6.2 précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations.

#### **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### **Méthodes de nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel) et recueillir dans un récipient clos en vue d'une élimination adéquate.

##### **Indications complémentaires**

#### **6.4 Référence à d'autres sections**

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

##### **Précautions de manipulation**

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

##### **Protection contre l'incendie et les explosions**

#### **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

##### **Conditions de stockage et de conditionnement**

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

##### **Conseils pour le stockage en commun**

##### **Classe de stockage**

##### **Indications**

diverses

#### **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 042 - Medium L

N° de l'article  
Version

2 ( 08.09.15 )

Date d'émission:  
Page

08.09.15  
4 / 9

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

64742-48-9 naphtha (petroleum), hydrotreated heavy

DEU	WEL	100,000	mg/kg	-
DEU	WEL	600,000	mg/m <sup>3</sup>	-

#### 8.2 Contrôle de l'exposition

##### Contrôle de l'exposition professionnelle

###### Protection respiratoire

Au delà des limites de concentration au poste de travail (WEL), porter un appareil respiratoire.

###### Protection des mains

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.  
Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

###### Protection oculaire

Lunettes de protection.

###### Protection corporelle

En cas de manipulation de grandes quantités: Porter des vêtements de travail appropriés.

###### Mesures générales de protection et d'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Eviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect liquide  
Couleur limpide, légèrement jaunâtre  
Odeur

	min	max
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	187 °C	216 °C
Point de fusion/point de congélation	0 °C	0 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité	63 °C	63 °C
Inflammabilité		
Température d'ignition		
Température d'auto-inflammabilité		
Limites d'explosibilité		
Indice de réfraction		

Coefficient de partage: n-octanol/eau  
Danger d'explosion

Tension de vapeur	0 kPa	
Densité	0,85 g/ml	20 °C
Valeur pH	0	0

Viscosité dynamique de  
Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de	623 m <sup>2</sup> /s	40 °C
Viscosité cinématique à		40 °C

#### 9.2 Autres informations

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 042 - Medium L

N° de l'article  
Version 2 ( 08.09.15 )

Date d'émission: 08.09.15  
Page 5 / 9

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

#### 10.2 Stabilité chimique

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

#### 10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source d'ignition.

#### 10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Toxicité aiguë

Les données se rapportent au solvant.

##### En cas d'inhalation

Toxicité aiguë( Rat): CL50 > 4951 mg/m<sup>3</sup> (4 h)

##### Ingestion

Toxicité aiguë( Rat): DL50 > 5000 mg/kg

##### Contact avec la peau

Toxicité aiguë( Lapin): DL50 > 5000 mg/kg

##### Contact avec les yeux

#### Expériences tirées de la pratique

#### Remarques générales

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Toxicité aquatique

Classe de risque pour le milieu aquatique 2

##### Numéro de catalogue

##### Remarques générales

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Indications diverses

##### Besoins en oxygène

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Facteur de bioconcentration

##### (FBC)

Coefficient de partage: n-octanol/eau

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 042 - Medium L

N° de l'article		Date d'émission:	08.09.15
Version	2 ( 08.09.15 )	Page	6 / 9

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

Remarques générales

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet  
Recommandation

080112 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 080111

#### Conditionnement

Code de déchet  
Recommandation

#### Indications diverses

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.  
IMDG, IATA

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN  
IMDG  
IATA

### 14.4 Groupe d'emballage

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Polluant - IMDG  
Marine Polluant - ADN

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID  
Classe de danger  
Étiquette de danger ADR  
Quantités limitées  
Conditionnement: Instructions  
Conditionnement: Réglementations particulières  
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé  
Réservoirs mobiles: Instructions  
Réservoirs mobiles: Réglementations particulières  
Codification réservoirs  
Restriction concernant les tunnels

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 042 - Medium L

N° de l'article		Date d'émission:	08.09.15
Version	2 ( 08.09.15 )	Page	7 / 9

Remarques  
EQ  
Réglementations particulières

### Transport par voie fluviale

Etiquette de danger  
Quantités limitées  
Transport autorisé  
Équipement nécessaire  
Aération  
Remarques  
EQ  
Réglementations particulières

### Transport maritime

Numéro EmS  
Réglementations particulières  
Quantités limitées  
Conditionnement: Instructions  
Conditionnement: Réglementations particulières  
IBC: Instructions  
IBC: Réglementations  
Instructions réservoirs IMO  
Instructions réservoirs UN  
Instructions réservoirs Réglementations particulières  
Stowage and segregation  
Properties and observations  
Remarques  
EQ

### Transport aérien

Hazard  
Passenger  
Passenger LQ  
Cargo  
ERG  
Remarques  
EQ  
Special Provisioning

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%]  
Teneur en VOC [g/L]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Allemagne

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 042 - Medium L

N° de l'article		Date d'émission:	08.09.15
Version	2 ( 08.09.15 )	Page	8 / 9

Classe de stockage  
Classe de risque pour le milieu aquatique 2  
Numéro de catalogue  
Décret relatif aux défaillances  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Suisse

Teneur en VOC [%]  
~ 62 %  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales  
Federal Regulations  
State Regulations

### Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

### Informations diverses

**Mentions de danger (CLP)** H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### **Informations diverses**

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les applications de produit dans les conditions désirées et les vérifier expérimentaux. Pour ces raisons nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

#### **Littérature**

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### **Raison des dernières modifications**

#### **Indications diverses**

---

<b>N° de l'article</b>		<b>Date d'émission:</b>	<b>08.09.15</b>
<b>Version</b>	<b>2 ( 08.09.15 )</b>	<b>Page</b>	<b>9 / 9</b>

---

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour.  
Elles ne garantissent cependant pas l'observation de certaines propriétés sur le plan juridique.